



Reims, le 28/04/2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision disciplinaire – Vol au restaurant universitaire Jean-Charles PROST

Au regard des circonstances et de la situation de l'agent responsable du vol, la directrice générale du Crous de Reims a décidé de ne lui infliger qu'un blâme, en lieu et place de la mesure de suspension provisoire.

La direction tient à rappeler que dans le cadre du service public, tous les cas de vol donnent lieu à des démarches disciplinaires.

En outre, le Crous a mis en place une politique sociale importante pour aider et accompagner les agents lorsqu'ils rencontrent des difficultés, notamment financières.

Le Crous de Reims

Contact presse :
Marc Thiebaut / Responsable communication
06 03 82 27 13 – 03 26 50 52 91
marc.thiebaut@crous-reims.fr